



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 26 MARS 2019

n°11-2019

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

Le Comité du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni **MARDI 26 MARS 2019 à 9 h 15 à SAINT-LO** au pôle hippique (salle de la Madeleine) sur convocation du 13 mars 2019.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

ETAIENT PRÉSENTS :

Titulaires

M. André DENOT

Conseiller départemental, Président du SMPH

M. Mathieu JOHANN-LÉPRESLE

Conseiller départemental

Mme Malika CHÉRIÈRE

Conseillère régionale

1^{ère} vice-présidente du SMPH

Mme Florence MAZIER

Conseillère régionale

M. Loïc RENIMEL

Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo

2^{ème} vice-président du SMPH

Suppléantes

Mme Nicole GODARD

Conseillère départementale

représentant M. Jean-Claude BRAUD

M. Louis JANNIERE

Conseiller communautaire - Saint-Lô Agglo

Mme Catherine SAUCET

1^{ère} adjointe au Maire de Saint-Lô

ETAIENT EXCUSES :

Titulaires

M. Jean-Manuel COUSIN

Conseiller régional (pouvoir à Mme Florence MAZIER)

M. Jean-Claude BRAUD

Conseiller départemental

4^{ème} vice-président du SMPH

Représenté par Mme Nicole GODARD

M. Gilles QUINQUENEL

Président de Saint-Lô Agglo représenté

par M. Louis JANNIERE

M. François BRIERE

Maire de Saint-Lô 3^{ème} vice-président du SMPH

Représenté par Mme Catherine SAUCET

ETAIT ABSENTE :

Mme Marie-Laure OSMOND-RENIMEL

Conseillère municipale – Ville de Saint-Lô

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré,

LE COMITÉ DU SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO, à l'unanimité des membres présents, vote le budget supplémentaire 2019 qui s'établit comme suit :

- en section de fonctionnement	315 519.66 €
- en section d'investissement	515 745.02 €

- Section de Fonctionnement :

En recettes :

- Excédent de fonctionnement reporté : 319 637.66 €
- Subventions : - 4 118 €

Pour rappel, a été inscrit au Budget 2019, un montant de subvention de **25 000 €** :

- 15 000 € Fonds Éperon pour le salon des Étalons
- 10 000 € programme LEADER (Tour de France 2016).

Compte tenu :

- de la décision du Fonds Éperon d'attribuer une subvention de 10 000 €,
 - de la subvention du programme LEADER d'un montant de 10 882 €,
- il convient de ramener à **20 882 €**, le montant des subventions attendues pour 2019.

En dépenses : les 315 519,66 € sont répartis comme suit :

Charges à caractère général	270 000.00 €
Charges de gestion courante (comptes FFE)	40 000.00 €
Charges exceptionnelles (annulation de titres)	5 000.00 €
Dépenses imprévues	519.66 €

- Section d'investissement :

En recettes :

- Excédent d'investissement reporté : 515 745.02 €

En dépenses : Les 515 745, 02 € sont répartis comme suit :

- **Reste à réaliser 2018 : 162 395. 92 €**

Dépenses engagées en 2018 (radiateurs pour la sellière, selles, téléphones portables)	4 866.67 €
Travaux 2017 (réalisés en 2018)	157 499.25 €

- **Propositions nouvelles : 353 379.10 €.**

Logiciels	1 500.00 €
Travaux 2018/2019	351 879.10 €



Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat Mixte,

André DENOT